

Bien choisir ses clones en vallée du Rhône

Viviane Bécart

Après avoir choisi le couple cépage x porte-greffe, la dernière étape consiste à choisir un clone, ou bien l'origine de ses greffons.

Massale ou clonale, quelles différences ?

Sélection massale et clonale ne sont pas opposées : la première est le fondement de l'autre.

La sélection clonale

Tous les plants d'un même clone sont issus, par bouturage, d'un seul cep de vigne original.

✓ **Garantie sanitaire** : les vignes-mères de clones sont testées régulièrement vis-à-vis des principales viroses de la vigne, sous le contrôle de France Agrimer.

✓ **Maîtrise des caractéristiques agronomiques** et œnologiques pour lesquelles ce matériel végétal a été sélectionné. Par exemple, un clone peut être sélectionné pour ses grappes plus lâches, son potentiel couleur plus élevé, son potentiel aromatique plus intéressant...

✓ **Homogénéité** de la parcelle. Gestion des travaux agricoles, du suivi sanitaire et de la maturation du raisin plus facile.

✓ **Choix**. Pour les cépages les plus courants, la diversité des clones permet de répondre aux différentes attentes

✓ **Disponibilité**, facilité d'accès et coût inférieur, car ce matériel est greffé en routine par les pépiniéristes.

✗ **Inertie** : lorsque les attentes des vignerons changent, la sélection de nouveaux clones est nécessaire. Le temps de sélection, et multiplication puis le déploiement chez les pépiniéristes prend parfois jusqu'à dix ans.

✗ **Érosion génétique** : perte de diversité *intra* variétale.

✗ **Risques** induits, inconnus au moment de la sélection : si un clone montre une sensibilité particulière à une maladie ou à un désordre physiologique, c'est toute la parcelle qui est affectée avec la même intensité. C'est le problème qui a été rencontré avec le dépérissement de la Syrah touchant certains clones. Ces clones dépérissants ont hélas été massivement plantés dans les années 80 lorsque la Syrah a été exportée de ses terres septentrionales vers la vallée du Rhône méridionale.

Comment choisir ses clones ?

- Consultez le catalogue officiel des vignes cultivées en France www.plantgrape.fr
- Intégrez ce choix lors des commandes auprès de votre pépiniériste
- Les pages suivantes présentent les principaux clones de Grenache, Syrah, et autres cépages de la vallée du Rhône

La sélection massale

Sélection d'un ensemble de plants selon des critères propres au sélectionneur, en vue de les reproduire « en masse », et en mélange sans distinction.

✓ **Favorise la biodiversité**, en permettant la reproduction et la conservation de patrimoine végétal ancien ou rare, souvent peu ou pas disponible dans le circuit de pépinières classiques.

✓ **Intérêt patrimonial** : permet la reproduction de parcelles entières à potentiel intéressant en reproduisant la multiplicité et la complexité des différents vignes qui la composent.

✗ **Incertitude sanitaire**, sauf si l'ensemble des ceps prélevés sont testés individuellement vis-à-vis des viroses de la vigne (court-noué et enrroulement).

✗ **Incertitude liée au comportement agronomique** et œnologique de la population sélectionnée, surtout si les observations en vue de sélectionner les ceps à multiplier ne sont pas faites sur plusieurs millésimes. Les moyens mis en œuvre pour les massales privées sont souvent inférieurs à ceux mis en œuvre par les partenaires techniques de la sélection vigne, qui vont jusqu'à vinifier séparément les sélections pour caractériser la typicité du clone.

Comment réaliser la sélection massale ?

① **Sélectionner** les ceps intéressants selon les critères propres au sélectionneur (production, vigueur, tardiveté, allure, longévité, beauté des grappes...). Cette sélection doit être réalisée à différents moments du cycle de la vigne (printemps, été, vendanges) et sur plusieurs millésimes. Il est conseillé de se faire accompagner par un ampélographe afin d'être sûr du cépage, les vieilles parcelles étant bien souvent mélangées. Il faut également être attentif à ne pas sélectionner de ceps présentant des symptômes de court-noué ou d'enroulement.

② **Tester** l'état sanitaire des ceps **individuellement** par un test ELISA. La proportion de ceps virosés sur les vieilles parcelles est souvent importante (souvent plus de 30% et parfois 100%). Ces ceps seront éliminés de la sélection.

③ Faire **multiplier les bois** par un pépiniériste. Cette étape prend deux ans : bois fournis l'année N, greffés et cultivés l'année N+1 pour être plantés l'année N+2. Le statut de *pépinière privée* facilite cette mise en œuvre à condition que les bois proviennent de la même exploitation et que le cépage figure déjà au CVI.

En conclusion, si vous préférez une sélection massale, la sélection doit être faite sur plusieurs millésimes et la sélection sanitaire doit être drastique. Et si vous optez pour des clones sélectionnés, afin de mieux les connaître et d'augmenter la diversité de la parcelle, pourquoi ne pas en planter plusieurs ?

Les clones de Grenache noir

Le nombre de clones de Grenache Noir disponibles aujourd'hui est assez important.

Attention, certains clones sont interdits en AOC Côtes du Rhône (le 134, 137, 224, 287, 432, 514, 517, 814 : clones plus productifs, moins qualitatifs).

D'autres sont sensibles à la coulure (notamment le 362 et le 1065) ou porteurs du virus de l'enroulement, d'où un comportement agronomique irrégulier (139 et 363).

Récemment de nouveaux clones ont été sélectionnés, et la conservation de ce cépage est active : un conservatoire de plus de 360 clones a été installé dans les Côtes du Rhône en 1998, par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse.

Seuls figurent sur ce tableau les clones autorisés dans le cahier des charges des Côtes du Rhône.



Pour plus de renseignements sur les clones, consultez le catalogue officiel des vignes cultivées en France : www.plantgrape.fr

Liste de l'ensemble des clones de Grenache noir (24 clones au total) consultable [ICI](#)

Clone	70	135	136	362	433	434	435	513	515	516	1064	1065	1212
Fertilité (grappes / bourgeon)	± / +	± / -	± / +	± / -	± / +	± / +	± / +	-	± / +	±	-	+	+
Production (rendement global)	+	±	± / -	-	±	± / +	± / -	-	± / +	± / +	-	-- à +	-
Poids grappes	± / +	±	± / -	-	±	±	± / -	± / -	±	± / +	± / -	-	-
Vigueur		-	-			+			-		±		±
Taille baies	±	±	± / -	-	±	±	± / -			± / +		± / +	--
Potentiel sucre	± / +	± / +	+	+	± / +	± / +	+	+	± / +	±	± / +	+	± / -
Potentiel couleur	±	± / +	± / +	± / +	± / +	±	± / +	± / +		±	± / +	± / +	+
Structure tannique	± / -	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +		±	±	±	± / +
Remarques	Maîtrise du rendement nécessaire pour un niveau qualitatif suffisant			⚠ Attention, très sensible à la coulure			⚠ Attention, un peu plus sensible à la coulure	⚠ Attention, très sensible à la coulure				⚠ Attention, très sensible à la coulure	Clone à petites baies, sélection Chambre d'Agriculture du Vaucluse
--	très inférieur à la moyenne pour ce cépage												
-	inférieur à la moyenne pour ce cépage												
± / -	inférieur à moyen												
±	dans la moyenne du cépage												
± / +	moyen à supérieur												
+	supérieur à la moyenne du cépage												

Références bibliographiques

➤ Guide des vignoble Rhône Méditerranée 2021. Ouvrage collectif Chambres d'Agricultures, IFV. Editeur : AREDVI

Les clones de Syrah

Le choix en matériel végétal pour la Syrah est plus limité depuis que les clones dépérissants ont été radiés du catalogue.
De nouveaux clones peu sensibles aux symptômes du dépérissement ont été récemment sélectionnés (clone 1140 et suivants).



Pour plus de renseignements sur les clones, consultez le catalogue officiel des vignes cultivées en France : www.plantgrape.fr
Liste de l'ensemble des clones de Syrah (12 clones au total) consultable [ICI](#)

Clone	470	471	524	747	1140	1141	1188	1345	1346	1352	1353	1354
Fertilité (grappes / bourgeon)	--	± / +	+	± / +	± / +	± / -	+	± / +	± / +	±	±	±
Production (rendement global)	-	± / +	+	+	± / -	-	±	± / +	±	±	± / +	± / +
Poids grappes	-	± / +	+	± / +	-	-	-	± / -	± / -	±	± / +	± / +
Vigueur	+	+			±	±	±			±	±	±
Taille baies	±	±	± / +	+	-	-	-	±	±	±	± / +	±
Potentiel sucre	+	± / +	±	± / -	+	+	+	±	±	± / +	±	±
Potentiel couleur	+	± / +		± / -	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +
Structure tannique	+	± / +		± / -	+	+	+	± / +	± / +	± / +	± / +	± / +
Remarques	 Attention, très peu productif	 Attention, un peu dépérissant			Sélections Chambre d'Agriculture de la Drôme			Clones très récents, encore peu diffusés au vignoble				
--	très inférieur à la moyenne pour ce cépage											
-	inférieur à la moyenne pour ce cépage											
± / -	inférieur à moyen											
±	dans la moyenne du cépage											
± / +	moyen à supérieur											
+	supérieur à la moyenne du cépage											

Les clones des autres cépages rouges

[Carignan](#) : 25 clones agréés

[Cinsaut](#) : 17 clones agréés

[Mourvèdre](#) : 14 clones agréés

[Caladoc](#) : un seul clone agréé, le 724

[Marselan](#) : un seul clone agréé, le 980

[Couston](#) : un seul clone agréé, le 1129

[Brun Argenté](#) (ou **Vaccarèse**, **Camarèse**) : un seul clone agréé, le 1164

[Counoise](#) : deux clones agréés, le 508 et 725

[Muscardin](#) : un seul clone agréé, le 1101

[Piquepoul noir](#) : 8 clones agréés mais un seul vraiment multiplié : le 295

[Terret noir](#) : un seul clone agréé, le 1084

[Vidoc](#) : un seul clone agréé, le 1268. Variété résistante au mildiou et à l'oïdium.

Les clones des cépages blancs

[Grenache blanc](#) : 4 clones agréés

[Clairette](#) : 10 clones agréés

[Bourboulenc](#) : 2 clones agréés, le 541 et 1002

[Marsanne](#) : 3 clones agréés

[Roussanne](#) : 5 clones agréés

[Viognier](#) : 3 clones agréés

[Piquepoul blanc](#) : 4 clones agréés

[Ugni blanc](#) : 11 clones agréés

[Carignan blanc](#) : un seul clone agréé, le 1256

[Rolle](#) (**Vermentino**) : 14 clones agréés

[Picardan](#) : un seul clone agréé, le 1183

[Muscat à petits grains blanc](#) : 13 clones agréés

[Floreal](#) : un seul clone agréé, le 1265. Variété résistante au mildiou et à l'oïdium.

Les clones des cépages gris ou roses

[Grenache gris](#) : 2 clones agréés, le 147 et 148

[Clairette rose](#) : un seul clone agréé, le 1003

[Piquepoul gris](#) : 2 clones agréés, le 71 et 293